

**ATTESTATION D'ASSURANCES  
DE RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés, Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce, société de courtage d'assurances – 14 rue de Clichy – 75009 Paris, certifions que la **Fédération Française de Tennis (F.F.T.)** – Stade Roland Garros – 2 avenue Gordon Bennett – 75016 Paris, a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de **MMA ENTREPRISE** sous le **numéro 127.128.460**, ce tant pour son propre compte que pour celui des Assurés additionnels suivants :

- les licenciés à la F.F.T.,
- le Comité d'Entreprise de la F.F.T.,
- les Ligues Régionales,
- les Comités Départementaux et Provinciaux,
- les Groupements sportifs affiliés.

Le contrat, conforme aux articles D.321-4 et L.321-7 du Code du Sport, a pour objet de couvrir ses Assurés lorsque leur Responsabilité Civile est mise en cause et/ou engagée dans le cadre de leurs activités.

Montant des garanties et franchises :

Garantie	Montant	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	50.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	Néant
<u>dont</u> Dommages matériels et immatériels consécutifs	31.000.000 € par sinistre	Néant
<u>dont</u> Dommages immatériels non consécutifs	15.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	2.300 € par sinistre
Responsabilité Civile des Dirigeants (*)	6.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	1.500 €
Défense et Recours	150.000 € par sinistre	Néant

(\*) Dans l'exercice de leurs fonctions

*Cette attestation ne saurait entraîner les Assureurs au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère suivant le tableau des garanties ci-dessus. Elle est établie pour servir et valoir ce que de droit **pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.***

Fait à Paris le 17 septembre 2019.


